

PLAN LOCAL DE SÉCURITÉ

POUR LA COMMUNE DE PÉTANGE

DOCUMENT PRÉSENTÉ AU PUBLIC

le 24 septembre 2007
au Centre Culturel à Rodange

Table des matières

Introduction 3
Le cadre et l'origine du Plan Local de Sécurité (PLS) 3
Base légale du PLS 3
Le cadre du Plan Local de Sécurité établi pour la Commune de Pétange 4
Échéancier: 4
Le comité de pilotage: 4
Le comité d'évaluation 4
Analyse de la délinquance à Pétange: 4
L'évolution de la délinquance sur le territoire de la Commune de Pétange 4
Les détails 5
Résultat du sondage réalisé en mars 2002 portant sur la sécurité 5
La prévention de la criminalité 6
Approche multidisciplinaire de la prévention 6
Fixation de buts clairs, spécifiques et évaluables 6
Mobilisation des partenaires 7
Mise en œuvre de mesures préventives en partenariat 7
Les mesures proposées 8
Les mesures relevant du travail policier 8
1. Diminution des vols avec violences, des agressions et des cambriolages 8
2. Efforts en matière de lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants 9
3. Diminution des actes de vandalisme et du tapage nocturne 9
4. Amélioration de la sécurité routière aux abords des écoles 10
5. Amélioration de l'accueil du public et de la communication avec les autorités locales 10
6. Amélioration de la situation à la frontière de Rodange 11
Mesures relevant de la responsabilité communale 12
1. Sécurité aux endroits publics sensibles 12
2. Criminalité 13
3. Délinquance juvénile/adolescents/problèmes 14
4. Sécurité troisième âge en général 15
5. Combat contre les problèmes liés à la toxicomanie 15

Annexes:

Annexe 1: Le Plan de Ville avec indication des « points sensibles »

Annexes 2 – 12: Documentation photographique de l'état actuel des « points sensibles »

Introduction

Le cadre et l'origine du Plan Local de Sécurité (PLS)

La sécurité publique comme droit fondamental du citoyen est une affaire de tous: de l'Etat, des communes, des associations et collectivités établies aussi bien que du citoyen. Il convient pour l'Etat, dans une approche élargie de prévention de la délinquance et de maintien de la cohésion sociale, complément indispensable à toute politique de sécurité, d'associer à ses actions ses partenaires traditionnels au niveau de la commune. Dans ce cadre, les plans locaux de sécurité qui s'inscrivent dans une logique de police de proximité, se veulent de donner davantage de visibilité à l'action quotidienne de la police. Il est nécessaire de mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux afin d'adapter les actions et les réponses à la variété croissante de situations rencontrées sur le terrain.

Le territoire de la commune est le lieu privilégié pour appliquer une politique de sécurité et de prévention. La concertation et le partenariat deviennent une exigence au niveau local lorsque les institutions locales qui participent à la coproduction des politiques de sécurité sont très largement décentralisées (urbanisme, équipement, action sociale, …).

Toute infraction doit trouver une réponse adaptée de l'autorité publique. La répression des troubles à l'ordre public, la poursuite des délinquants, les condamnations et les mesures palliatives relèvent de la responsabilité de l'Etat. Mais la réduction de l'insécurité passe également par la mise en œuvre d'actions de prévention. A cet égard l'ensemble des partenaires exercent leurs responsabilités en matière d'animation, d'incitation, de prévention sociale, en valorisant les initiatives, en soutenant ou en développant des actions d'éducation.

Ils se proposent de renforcer globalement:

- leurs moyens humains, financiers, techniques, technologiques et opérationnels;
- la coopération et la coordination de leurs actions, dans le cadre d'un partenariat le plus proche du terrain et plus opérationnel.

Base légale du PLS

La base légale organisant les relations de la police avec les autorités administratives responsables de l'ordre public est retenue dans les articles des lois et règlements suivants:

- **article 64 de la loi du 31 mai 1999** portant création d'un corps de Police Grand-Ducale et d'une Inspection Générale de la Police (Mémorial A-N° 87 du 5 juillet 1999)
- **article 2 du règlement grand-ducal du 17 juillet 2000** portant création et fonctionnement d'un comité de prévention communal ou intercommunal (Mémorial A-N° 92 du 31 août 2000)
- **articles 28, 29, 58, 67, 68, 71, 73, 97 et 99 de la loi communale du 13 décembre 1988** (Mémorial A-N° 64 du 13 décembre 1988)
- **article 5, paragraphe 3 de la loi du 6 juillet 2004** concernant la réglementation de la circulation sur toutes voies publiques (Mémorial A-N° 134 du 28 juillet 2004)

Le cadre du Plan Local de Sécurité établi pour la Commune de Pétange

Le territoire: La Commune de Pétange (les localités de Pétange, Lamadelaine et Rodange);

Les partenaires: L'Administration Communale de Pétange;
Le Parquet de Luxembourg;
La Police Grand-Ducale.

En fonction des mesures proposées d'autres partenaires peuvent être consultés.

Le présent Plan Local de Sécurité (PLS) a pour objectifs d'établir un diagnostic de sécurité pour le territoire de la Commune de Pétange et de définir des actions communes entre les autorités locales, le Parquet de Luxembourg et la Police Grand-Ducale afin d'assurer au mieux la sécurité des citoyens.

Échéancier:

Le présent Plan Local de Sécurité prendra effet le 1er octobre 2007.

Une première évaluation intermédiaire des mesures proposées sera réalisée dès le 31 décembre 2008.

Une évaluation finale des mesures du présent PLS sera réalisée à partir du 31 décembre 2009.

Le comité de pilotage:

Le comité de pilotage est composé de membres du conseil échevinal et du personnel de la Commune de Pétange, ainsi que de membres du corps de la Police Grand-Ducale et du Parquet de Luxembourg.

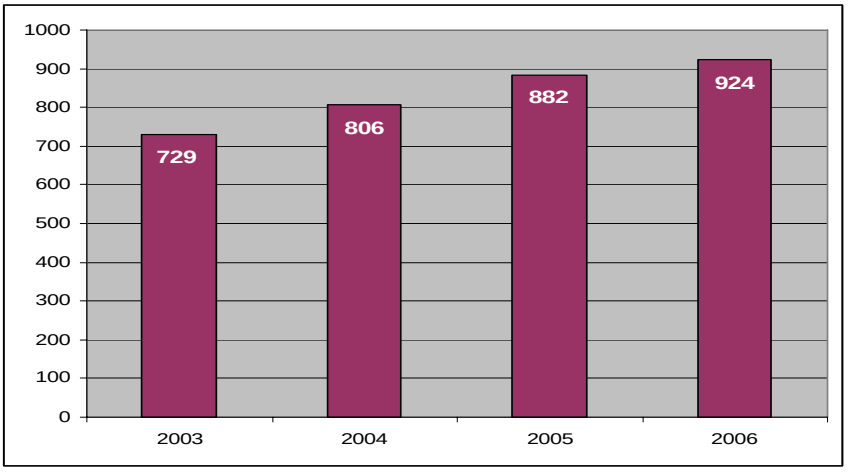
Le comité de pilotage a comme tâche de mettre en œuvre les mesures proposées dans le cadre du présent Plan Local de Sécurité.

Le comité d'évaluation

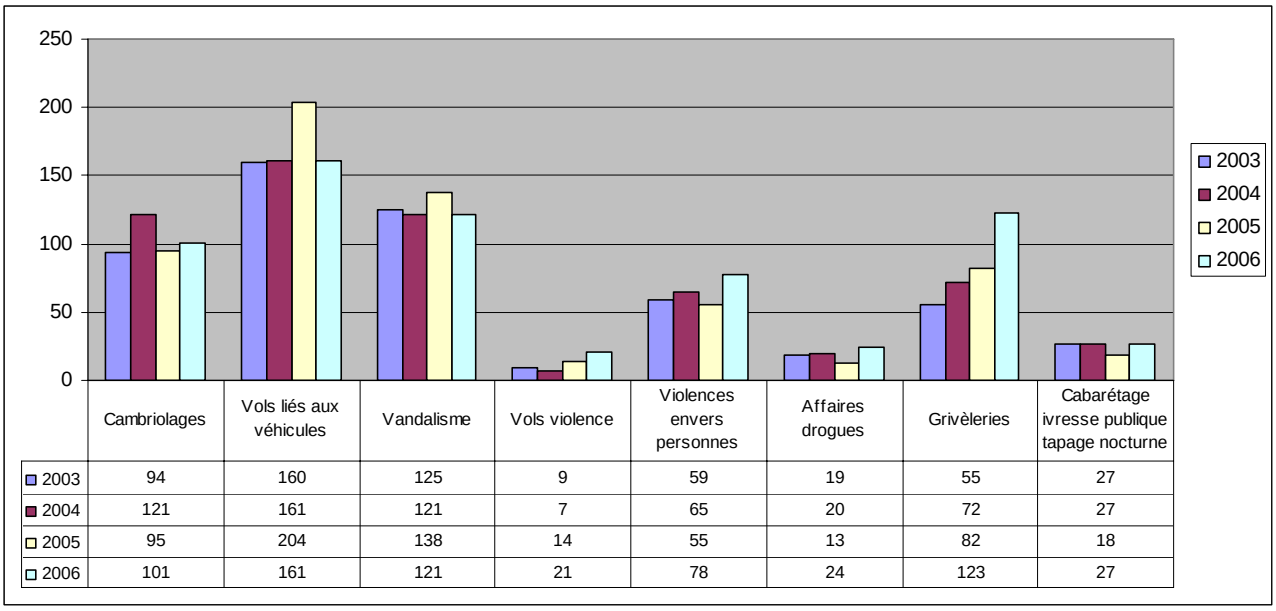
Le comité d'évaluation a comme tâche de réaliser l'évaluation de la mise en œuvre des mesures proposées dans le présent Plan Local de Sécurité. De ce fait, les membres de ce comité d'évaluation ne pourront en même temps ni faire partie du comité de pilotage, ni être issus d'un des services directement chargés avec la mise en œuvre des mesures proposées dans le cadre du présent Plan Local de Sécurité.

Analyse de la délinquance à Pétange:

L'évolution de la délinquance sur le territoire de la Commune de Pétange



Les détails



	Cambriolages	Vols liés aux véhicules	Vandalisme	Vols violence	Violences envers personnes	Affaires drogues	Grivèleries	Cabarétage ivresse publique tapage nocturne
2003	94	160	125	9	59	19	55	27
2004	121	161	121	7	65	20	72	27
2005	95	204	138	14	55	13	82	18
2006	101	161	121	21	78	24	123	27

Retenons qu'en 2006, quatre catégories ont regroupé 54,75 % du total des infractions commises à Pétange, à savoir **« cambriolages »** (10,93 %), **« vols liés aux véhicules »** (17,42 %), **« vandalisme »** (13,09 %) et **« grivèleries »** (13,31 %).

Résultat du sondage réalisé en mars 2002 portant sur la sécurité

En mars 2002, la Police Grand-Ducale, en étroite collaboration avec l'administration communale, a fait un sondage auprès de la population de la commune de Pétange (des 5.400 ménages contactés, 826 ont répondu, soit 15,30 %). Ce même sondage a été effectué dans d'autres communes, dont le taux de réponse s'est situé entre 2% et 3%.

En voici quelques données:

- manque de présence des forces de l'ordre (26,50 %)
- changement des horaires d'ouverture des bureaux (34,00 %)
- augmentation du taux d'effractions dans les quartiers (29,00 %)
- sentiment d'insécurité (38,00 %)

Cet intérêt de réponse de la population habitant les trois localités de la commune a confirmé que dans notre région, exposée aux frontières belges et françaises, se concentre de nombreuses problématiques dans le domaine de la sécurité.

Dans ce contexte, une séance d'information a été organisée le 12 novembre 2002 au centre culturel de Rodange pour rendre public entre autres les résultats de l'enquête réalisé au mois de mars 2002 par la Police Grand-Ducale, en étroite collaboration avec l'administration communale.

Au cours de celle-ci,

- des informations ont été diffusées au public par les autorités communales et la direction de la Police Grand-Ducale;
- un catalogue de mesures à envisager a été présenté et commenté par les différents auteurs.

La prévention de la criminalité

On se rend compte aujourd'hui que les systèmes traditionnels de justice ne suffisent pas à eux seuls à résoudre le problème de la criminalité. Créer de nouvelles lois ne rendra pas la vie des communautés plus sécuritaire; élargir le système criminel de justice - y compris ajout de cours de justice, d'agents de police et d'établissements pénitentiaires – ne viendra pas tout seul à bout de la criminalité; un système plus rigoureux, avec des sentences plus longues et plus nombreuses ne s'avérera pas non plus être le remède miracle.

De plus en plus, les gouvernements se rendent compte que les citoyens s'attendent à ce que l'on traite des questions de criminalité sur un plan plus large, et non seulement à l'intérieur du système judiciaire. La bonne gestion signifie la prise de mesures pour impliquer et motiver toute la gamme de partenaires nécessaire pour s'approcher des racines complexes du crime.

Que signifie alors la prévention? Prévenir un crime, c'est s'attaquer à ses causes; c'est faire en sorte qu'une des conditions nécessaires du crime ne soit pas présente au moment où il aurait pu être commis.

Pourquoi la prévention? La criminalité n'est pas un phénomène de hasard et on peut la prévenir. En plus, des programmes sérieux de prévention à long terme produisent des résultats bénéfiques pour les communautés et sont, en même temps, rentables. Bref, la prévention est une mesure efficace! Elle aide à empêcher la criminalité et peut le faire tout en étant rentable. Elle entraîne des bénéfices concrets pour la société, ce qui se traduit à la longue par des communautés plus humaines et plus sûres, où les citoyens sont plus en santé et plus heureux. Il importe néanmoins de nuancer, car une des limites de la prévention est sa mesurabilité.

Cela dit, il est évident que toute politique de prévention doit être **complétée** par une **action répressive** et que les deux catégories de mesures se soutiennent mutuellement.

Approche multidisciplinaire de la prévention

Jusqu'à présent chacun a travaillé dans son domaine. L'approche de la prévention de la criminalité au niveau communal se veut maintenant être multidisciplinaire.

Elle s'opère dès à présent sous la direction de la commune de Pétange, en étroite collaboration avec la Police Grand-Ducale, le Parquet, les institutions et administrations, les commissions légales et consultatives du conseil communal, les sociétés, associations et autres intervenants.

Fixation de buts clairs, spécifiques et évaluables

Pour pouvoir évaluer positivement un programme de prévention, il doit suivre des buts clairs et précis.

De tels buts sont nécessaires pour orienter le choix des moyens et pour donner une direction commune à tous les participants au projet.

La spécification du but exige que les responsables définissent à l'avance clairement le ou les délits qui devront faire l'objet d'une intervention.

Il importe aussi de

- délimiter la zone d'intervention, dans un quartier spécifique, sur tels ou tels « points chauds », dans tels commerces d'un centre d'achat ou stations de service;
- spécifier les personnes sur lesquelles portera l'intervention (victimes, délinquants potentiels…).

Mobilisation des partenaires

L'implantation réussie d'un programme de prévention suppose la participation de plusieurs partenaires suffisamment motivés pour mettre effectivement en œuvre les interventions projetées.

La prévention du crime est le fruit d'une collaboration étroite entre plusieurs partenaires.

La Police Grand-Ducale est un partenaire indispensable, car les agents de police sont bien placés pour se rendre compte de l'émergence de problèmes criminels, disposant d'informations sur les méthodes des criminels. Leur contribution à la mise en pratique des solutions est donc indispensable.

Les victimes récentes et les victimes potentielles ont aussi intérêt, pour des raisons évidentes, à collaborer à prévenir des crimes futurs.

La liste des autres partenaires susceptibles d'apporter leur contribution à la lutte contre le crime et la délinquance est assez longue et non exhaustive:

- commerçants, pompistes, Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, différents départements ministériels, administration des Ponts & Chaussées;
- direction et corps enseignant du Lycée Technique Mathias Adam;
- comité de cogestion de l'enseignement communal;
- associations des parents d'élèves des enseignements primaire et post-primaire;
- maisons de jeunes, associations de jeunes, associations du 3e âge, etc.;
- élus locaux; syndicats d'intérêts, etc.;
- architectes, urbanistes, bureaux d'études, ….;
- mass medias, etc.

Mise en œuvre de mesures préventives en partenariat

Les responsables politiques de la commune de Pétange préconisent la consultation de tous les partenaires susmentionnés en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre ou de l'adaptation des mesures préventives.

Des études internationales ont démontré que des partenariats réussissent à faire baisser le taux de criminalité urbaine d'une manière assez spectaculaire. Partout dans le monde, les villes tendent à développer des partenariats locaux de résolution de problèmes avec les organismes du logement, les services sociaux, les autorités scolaires, les organisations non gouvernementales et les services policiers.

De tels partenariats doivent permettre de propager l'idée de « coproduction de la sécurité ».

Les effectifs humain, matériel et informatique, doivent contribuer au développement d'échanges entre partenaires locaux.

Les différents dispositifs contractuels auront comme ambition primordiale de mettre fin aux renvois incessants de responsabilité.

Les mesures proposées

Les mesures relevant du travail policier

La Direction Régionale de la Police de la Circonscription d'Esch/Alzette en général et les membres du Commissariat de Proximité (CP) de la Commune de Pétange et les membres du Centre d'Intervention (CI) de Differdange en particulier s'engagent à atteindre les objectifs suivants en mettant en œuvre des mesures appropriées:

1. Diminution des vols avec violences, des agressions et des cambriolages



Afin de diminuer ces actes, une présence policière régulière s'impose. Ainsi, les membres du CP Pétange, en collaboration avec leurs collègues du CI Differdange, presteront quotidiennement un minimum de 2 heures de patrouilles motorisées et à pied (aléatoirement six jours par semaine). Dans la mesure du possible ils pourront se faire accompagner d'un maître-chien de l'Unité de Garde et de Réserve Mobile.

Missions:



- sécuriser les citoyens par la visibilité
- prévenir des vols, des violences envers des personnes et des cambriolages
- rechercher le contact avec le public, les autorités et les commerces
- traiter sans délai tout problème en rapport avec l'ordre et la tranquillité publics
- effectuer des contrôles d'identité des personnes à comportement suspect en conformité avec les dispositions du Code d'Instruction Criminelle
- effectuer un effort particulier en matière de délinquance juvénile et effectuer des contrôles en matière d'absentéisme scolaire
- prendre des mesures en cas de mendicité et de vagabondage

Le Service de Prévention de la Direction Régionale d'Esch/Alzette présentera, en collaboration avec le Service de Prévention de la Direction Régionale de Diekirch, le programme « Que faire pour éviter la création d'espaces angoissants » aux responsables et ouvriers des services techniques communaux.

Le responsable du Service de Prévention de la DR Esch/Alzette se chargera également de mettre régulièrement à disposition de la Commune de Pétange des conseils de prévention à publier dans le magazine « Meng Gemeng ».

Afin de réduire le sentiment d'insécurité chez les personnes âgées, le Service de Prévention de la DR Esch/Alzette organisera au moins une fois par semestre des après-midis thématiques pour ce public-cible, ceci en collaboration avec la commission du troisième âge de la commune de Pétange, les « conseillers à la sécurité » ayant poursuivi une formation dans le cadre du projet « Seniorensicherheitsberater » et les associations locales s'occupant des besoins des personnes âgées.

2. Efforts en matière de lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants

Même si la situation au niveau du trafic et de la consommation de stupéfiants n'est pas préoccupante, une certaine problématique se fait pourtant remarquer. Vu son Lycée Technique Mathias Adam, Pétange est commune d'accueil pour nombreux jeunes de la région. Or, un établissement scolaire de cette envergure n'attire non seulement des étudiants, mais également des malfrats qui y font leur petit commerce.

De ce fait, il est indispensable que les services policiers augmentent les contrôles et les surveillances aux lieux sensibles. Pourtant, ces lieux sensibles changent fréquemment. Les patrouilles veilleront donc à s'échanger régulièrement avec les agents locaux « drogues » compétents pour redéfinir les lieux actuels.

S'il s'avérait nécessaire, des actions « coup de poing » pourront être organisées en concertation et en collaboration avec le « Groupe Contrôle Spécial » (GCS) et le « Service de Recherche et d'Enquêtes Criminelles - section stupéfiants ».

Pour les années scolaires 2007/2008 et 2008/2009, le Service de Prévention de la DR Esch/Alzette présentera le programme de prévention « stupéfiants » dans les classes de 6^{e} année d'études des écoles primaires de la commune. Pendant cette même période, le Service de Prévention garantira une étroite collaboration avec la Maison des Jeunes de Pétange et son antenne de Rodange en ce qui concerne l'organisation d'actions de sensibilisation et de prévention.

3. Diminution des actes de vandalisme et du tapage nocturne

Lors des patrouilles mentionnées aux objectifs 1. et 2., les membres du CP Pétange et du CI Differdange veilleront également à contrôler les lieux particulièrement sensibles à de telles incivilités.



Dans les cas où des professionnels (p.ex. débits de boissons) sont à l'origine de tapages nocturnes, un procès-verbal est à établir systématiquement.

En ce qui concerne les actes de vandalisme et les beuveries qui actuellement se tiennent surtout dans le centre-ville de Pétange (Place de la Libération, cour de l'école « Am Park » et au parc municipal),

il incombe aux patrouilles d'effectuer des contrôles d'identité des personnes à comportement suspect (en conformité avec les dispositions du Code d'Instruction Criminelle) et de contrôler entre autre si la loi du 22 décembre 2006 portant interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs de moins de seize ans a été respectée. Lorsque des infractions sont constatées, procès-verbal est à dresser à l'encontre des contrevenants.

Si des mineurs d'âge sont impliqués dans de telles beuveries, il y a lieu de se référer à l'article 7 de la loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse et de rédiger un rapport circonstancié qui est à adresser au Parquet de la Jeunesse.

4. Amélioration de la sécurité routière aux abords des écoles



Une fois par jour et en collaboration avec le service des agents communaux, une présence préventive est à assurer à tour de rôle auprès des écoles primaires et secondaires de la commune. La cadence de ces présences sera augmentée lors de la rentrée scolaire et notamment pendant la période du 15 au 30 septembre inclus.

Cet effort en matière de sécurité routière est concentré prioritairement sur la sécurité des enfants et adolescents sur le chemin de l'école. Il est important que la Police Grand-Ducale et les agents communaux soient présents à la fois

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école,
- pour prendre contact avec le personnel enseignant et les parents et de les sensibiliser,
- pour propager à la jeunesse une image positive de la Police et des agents communaux.

5. Amélioration de l'accueil du public et de la communication avec les autorités locales

Afin de mieux répondre aux besoins de la population, le Commissariat de Proximité de Pétange augmentera sensiblement ses heures d'ouverture. Le commissariat de Pétange sera dorénavant ouvert au public du lundi au vendredi de 08.00 à 12.00 heures et de 14.00 à 18.00 heures. Afin de pouvoir garantir cette extension considérable des heures d'ouverture, la Direction Régionale veillera à ce que le commissariat sera renforcé par un(e) employé(e) au statut MAT/CAT pour assurer l'accueil du public.





Vu que les locaux sont peu visités, les heures d'ouverture de l'annexe de Rodange (ancienne gendarmerie) resteront par contre inchangées, c.à.d. de 14.00 à 18.00 heures tous les jeudis après-midis.

En vue de favoriser le contact avec le public, la Direction Régionale organisera, en collaboration avec le Collège Échevinal, une réunion avec la population de la commune de Pétange. Cette réunion aura pour but d'informer la population du travail policier effectué sur le territoire de la commune et des efforts réalisés par les services de l'Administration Communale pour améliorer la qualité de vie de ses habitants. En plus, cette réunion servira de plate-forme aux citoyens pour adresser leurs doléances directement aux responsables de la Circonscription Régionale de la Police et aux responsables communaux.

Pour améliorer la communication avec les autorités communales, des réunions régulières auront lieu entre le Commandant du Commissariat de Proximité, resp. son remplaçant, et le Collège Échevinal de la commune de Pétange. Si l'ordre du jour de ces réunions nécessiterait l'intervention d'autres services (p.ex. la Direction Régionale, le Centre d'Intervention, le Service de Prévention, ...), le Commandant du Commissariat de Proximité prendra soin d'inviter les responsables des services compétents à ces réunions.

6. Amélioration de la situation à la frontière de Rodange

Afin d'améliorer la situation inadmissible dans la route de Longwy, surtout au tronçon de rue menant vers la frontière française, une présence policière à intervalles réguliers s'avère inévitable. Lors des patrouilles, les fonctionnaires du CP et du CI veilleront à ce que la circulation routière est garantie dans les deux sens pour les autobus et les véhicules lourds qui doivent y passer.



Dans une première phase, les chauffeurs des poids-lourds qui attendent leur tour aux stations d'essence pour s'approvisionner en carburant et qui entravent la libre circulation des autres usagers de la route, seront sensibilisés à respecter les règlementations du Code de la Route.

Si aucune amélioration n'est constatée à l'issue de la campagne de sensibilisation, toutes les infractions au Code de la Route constatées sont à sanctionner rigoureusement. Des actions « coup de poing » peuvent être organisées en collaboration avec le « Service Régional de la Police de la Route ».

Pour réduire la charge de travail policière importante résultant des nombreuses plaintes pour grivèleries, la Direction Régionale de la Police d'Esch-sur-Alzette, ensemble avec les responsables de la Commune de Pétange et du Parquet de Luxembourg, inviteront les responsables des stations d'essence à une table ronde pour analyser la situation existante et pour trouver des accords convenants à toutes les parties concernées.

Mesures relevant de la responsabilité communale

1. Sécurité aux endroits publics sensibles

Ci-dessous une énumération exhaustive des points relevés:

- Mauvais éclairage à certains endroits dans la commune (« Schwaarze Wee », parcs municipaux des trois sections, place de la Libération, cours et alentours des bâtiments scolaires, passages pour piétons, abribus, aires de jeux, toilettes publiques, cimetières, passage menant des terrains de football aux étangs de Pétange)
- Actes de vols avec agressions (p.ex. vols de sacs à main sur la voie publique - parcs municipaux, cimetières, alentours des églises, près des banques, etc.)
- Actes de vandalisme (bâtiments communaux, parcs municipaux)



Mesures à envisager:

Afin de pouvoir pallier au manque de visibilité en général, nous devons recenser les lieux et endroits peu ou pas éclairés et les lieux où la visibilité est réduite, c'est-à-dire des lieux où différents objets (haies, murs…) permettent à des malfaiteurs de se cacher.

- Amélioration de l'éclairage (remplacement voire mise en place de nouvelles ampoules)
- Mise en sécurité des passages pour piétons (éclairage horizontal, mise en place de panneaux afférents, abaissement des bordures des trottoirs, réfection du revêtement de la chaussée ou des chemins à divers endroits de la commune, …)
- Coupe régulière des haies et arbustes
- Mise en place de grillage, d'obstacles naturels (plantes), également au niveau des gouttières, et évitant ainsi l'accès et l'escalade sur la toiture des bâtiments communaux
- Mise en place de serrures de monnayeurs (WC publiques) ou mise en place de sanitaires automatiques (modèle installé sur la place du Marché à Pétange)
- Modification des portes d'entrée et des serrures des cimetières communaux (fermeture automatique, mais possibilité d'ouvrir les portes par l'intérieur)
- Fermeture des points obscurs par des grillages (p.ex. en dessous des escaliers du centre sportif à Pétange)

- Réparation immédiate des dégradations/dégâts par les services communaux (nettoyage rapide des graffitis, remise en peinture des lieux incriminés)
- Dépôt immédiat d'une plainte (avec devis approximatif et photos à l'appui) au commissariat de police de proximité
- Publication d'articles (conseils) dans le magazine « Meng Gemeng »
- Publication des numéros d'appel utiles (Police Grand-Ducale, permanence du service technique)
- Introduction d'une zone 30 km/h dans certaines rues et certains quartiers de la commune (concept global)
- Organisation de « work-shops » en collaboration avec la Maison des Jeunes
- Mise à la disposition d'armoires à clé aux classes scolaires, pour enfermer les biens privés, des élèves, dans les installations sportives (centre sportif, annexe du centre sportif, piscines de Pétange et Rodange)
- Aménagement d'un parking/d'une aire de repos pour poids lourds aux frontières de Rodange (projet à réaliser en collaboration avec l'administration des Ponts et Chaussées, la Police Grand-Ducale)

Durée:

- Certains travaux peuvent encore être entamés en 2007. D'autres travaux devront encore être budgétisés et ne pourront donc débuter qu'en 2008.

2. Criminalité

- Actes de vols, cambriolages avec agressions sur le territoire communal



Mesures à envisager:

- Organiser des campagnes de sensibilisation ensemble avec les forces de l'ordre pour les citoyens

Durée:

- Les campagnes peuvent débuter dans un avenir proche.

3. Délinquance juvénile/adolescents/problèmes

- Divers actes commis (aires de jeux - détérioration, salissures, graffitis; parcs municipaux – détérioration du mobilier; centres sportifs et autres bâtiments communaux – actes de vandalisme et cambriolage; kiosques, monuments – détériorations, graffitis; club-houses – actes de vandalisme)
- Trafic de stupéfiants à divers endroits dans la commune (p.ex. derrière la station de service 'Shell' à Pétange)



Mesures à envisager:

- Informer les jeunes sur les possibilités de loisirs existantes sur le territoire communal et au Luxembourg, également durant les vacances scolaires (organisation d'une foire aux loisirs », respectivement d'une « foire aux étudiants »)
- Donner la possibilité aux différentes organisations de présenter leurs programmes d'activités aux jeunes, également durant les vacances scolaires
- Organiser en été des activités de graffiti « légal » auxquelles pourront participer les jeunes habitant la commune intéressés à « embellir » certains endroits de leur commune (tunnel de liaison entre les terrains de football et les étangs de Pétange, gradins de la piste de skateboard à Pétange, place de la Libération, etc.), accompagnées d'une information sur le cadre légal et les peines encourues pour des actes de graffiti illégaux
- Assurer la médiation en collaboration avec le Parquet de Luxembourg (mise au travail d'intérêt général pour jeunes délinquants)
- Sensibiliser la population à porter plainte en cas de constatation d'une dégradation

Durée:

La durée de la réalisation dépendra de la mesure elle-même:

- la « foire des loisirs », respectivement la « foire aux étudiants » pourra être réalisée en 2008 (date exacte à arrêter)
- les activités de graffiti « légal » pourront avoir lieu pendant plusieurs mois d'été (2 à 5 ans)

4. Sécurité troisième âge en général

- Sentiments d'insécurité auprès de cette catégorie d'âge (sentiment non mesurable et non évaluable)



Mesures à envisager:

- Organiser des campagnes de sensibilisation ou des soirées à thème
- Organiser des séances d'information pour des personnes âgées en collaboration avec la Police Grand-Ducale et un « Seniorensicherheitsberater »

Délai:

- Point à entamer de suite

5. Combat contre les problèmes liés à la toxicomanie

Mesures:

- Efforts à réaliser au niveau de la prévention de la toxicomanie (semaine de sensibilisation contre la toxicomanie organisée annuellement par la commune en étroite collaboration avec la Maison des Jeunes, la commission locale de la jeunesse et la Police Grand-Ducale)
- Toutes ces actions doivent être accompagnées d'une sensibilisation de la population à porter plainte en cas d'incident.

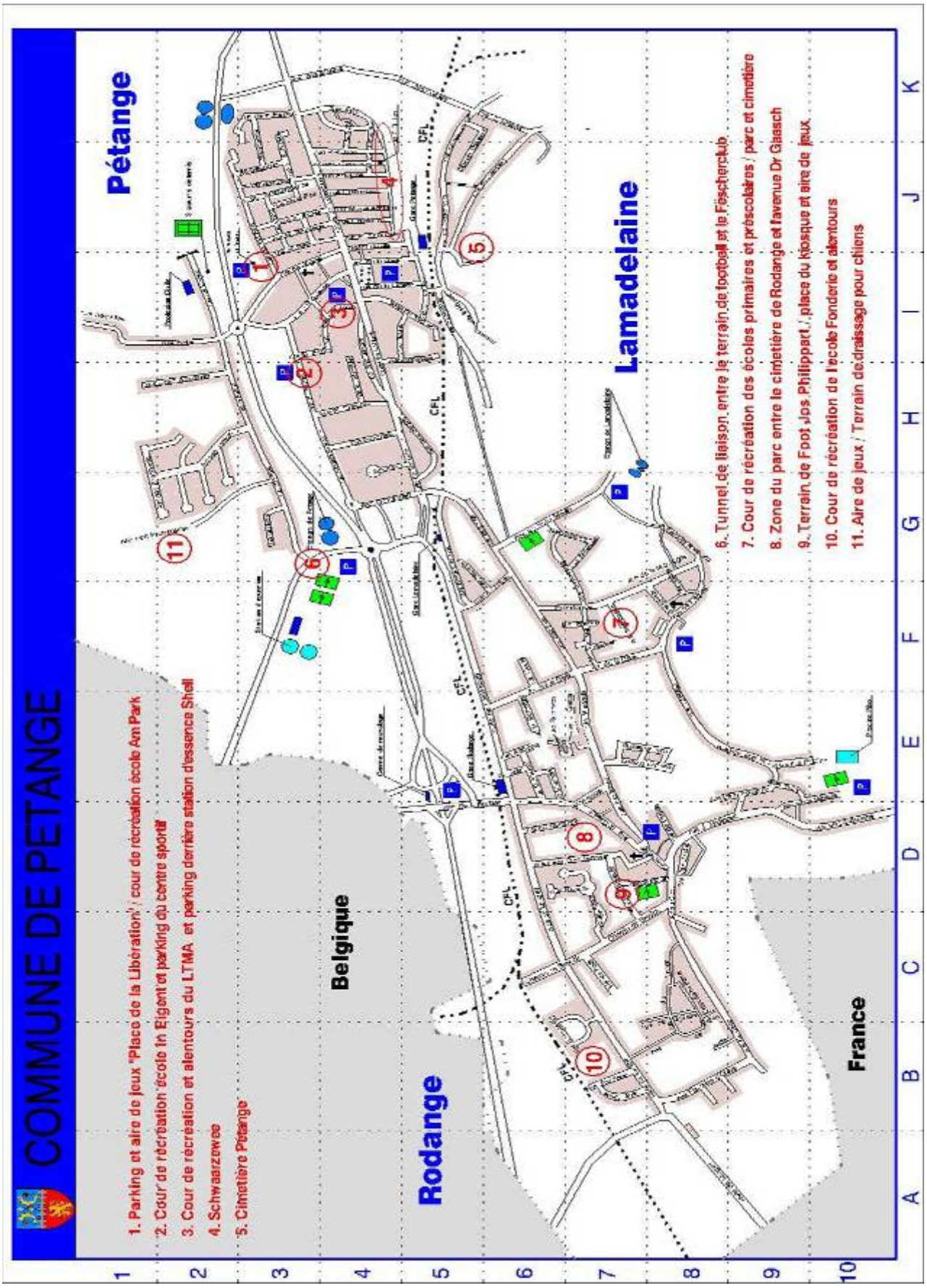
Délai:

Les campagnes de sensibilisation du public peuvent se réaliser à brève échéance.



Annexe 1

Le Plan de la commune de Pétange avec indication des « points sensibles »


COMMUNE DE PETANGE
Pétange
Lamadelaine
Rodange
Belgique
France
1. Parking et aire de jeux "Place de la Libération" / cour de récréation école Am Park
2. Cour de récréation école In Eigent et parking du centre sportif
3. Cour de récréation et alentours du LTMA et parking derrière station d'essence Shell
4. Schwaarzewee
5. Cimetière Pétange
6. Tunnel de liaison entre le terrain de football et le Fëscherclub
7. Cour de récréation des écoles primaires et préscolaires / parc et cimetière
8. Zone du parc entre le cimetière de Rodange et l'avenue Dr Glaasch
9. Terrain de Foot Jos Philippart / place du kiosque et aire de jeux
10. Cour de récréation de l'école Fonderie et alentours
11. Aire de jeux / Terrain de dressage pour chiens
A B C D E F G H I J K
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Annexes 2 – 12

Documentation photographique de l'état actuel des « points sensibles »

1. Parking et aires de jeux - Place de la Libération / cour de récréation - école « Am Park » (I-3)

Risques :

Vols avec violences / Actes de vandalisme / Tapage nocturne / Dépôts d'ordures



2. Cour de récréation école « An Eigent » et parking du centre sportif à Pétange (H-3)

Risques:

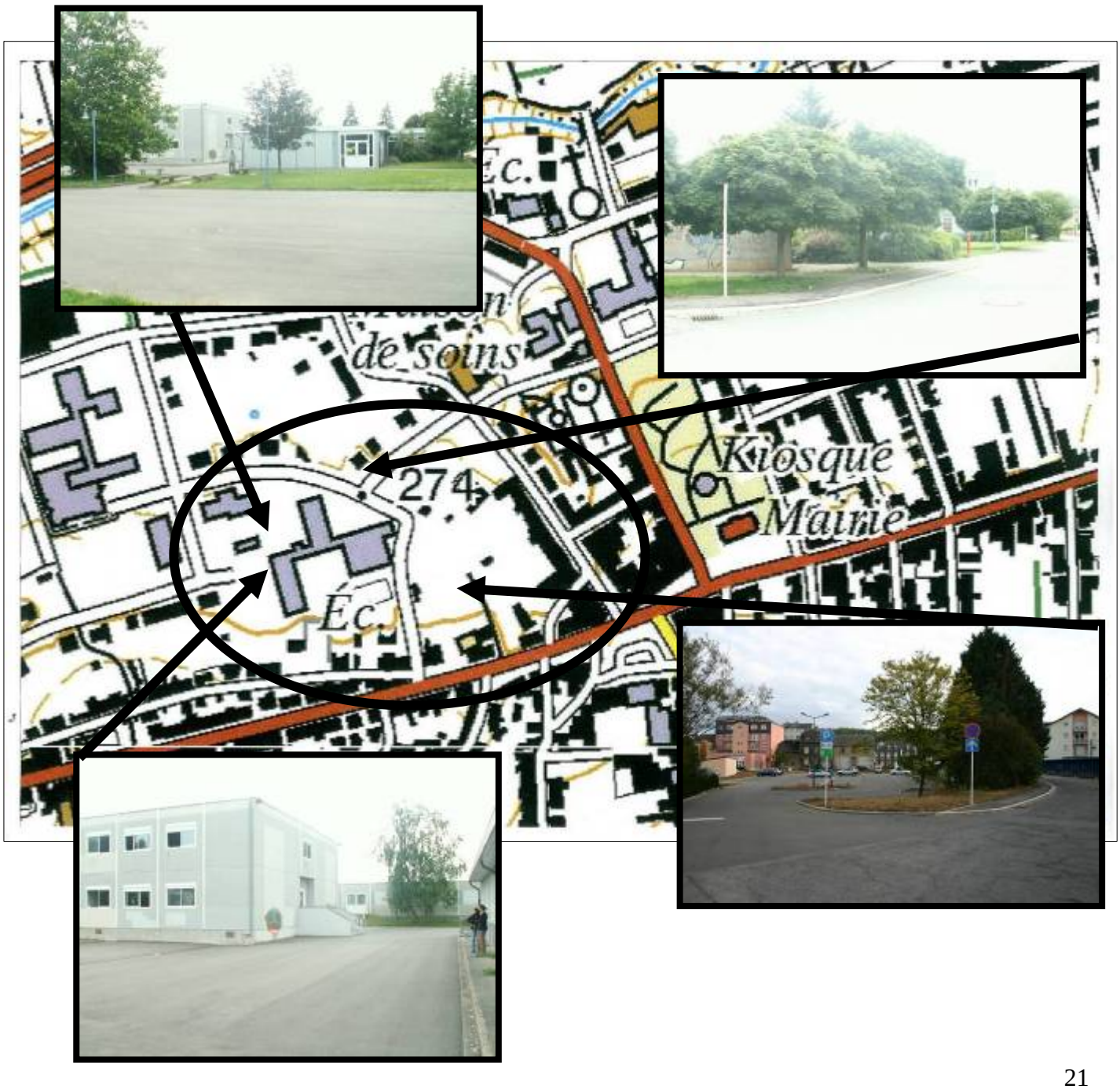
Cambriolages / Actes de vandalisme / Tapage nocturne / Dépôts d'ordures



3. Cour de récréation et alentours du Lycée Technique Mathias Adam et parking derrière station de service Shell à Pétange (I-4)

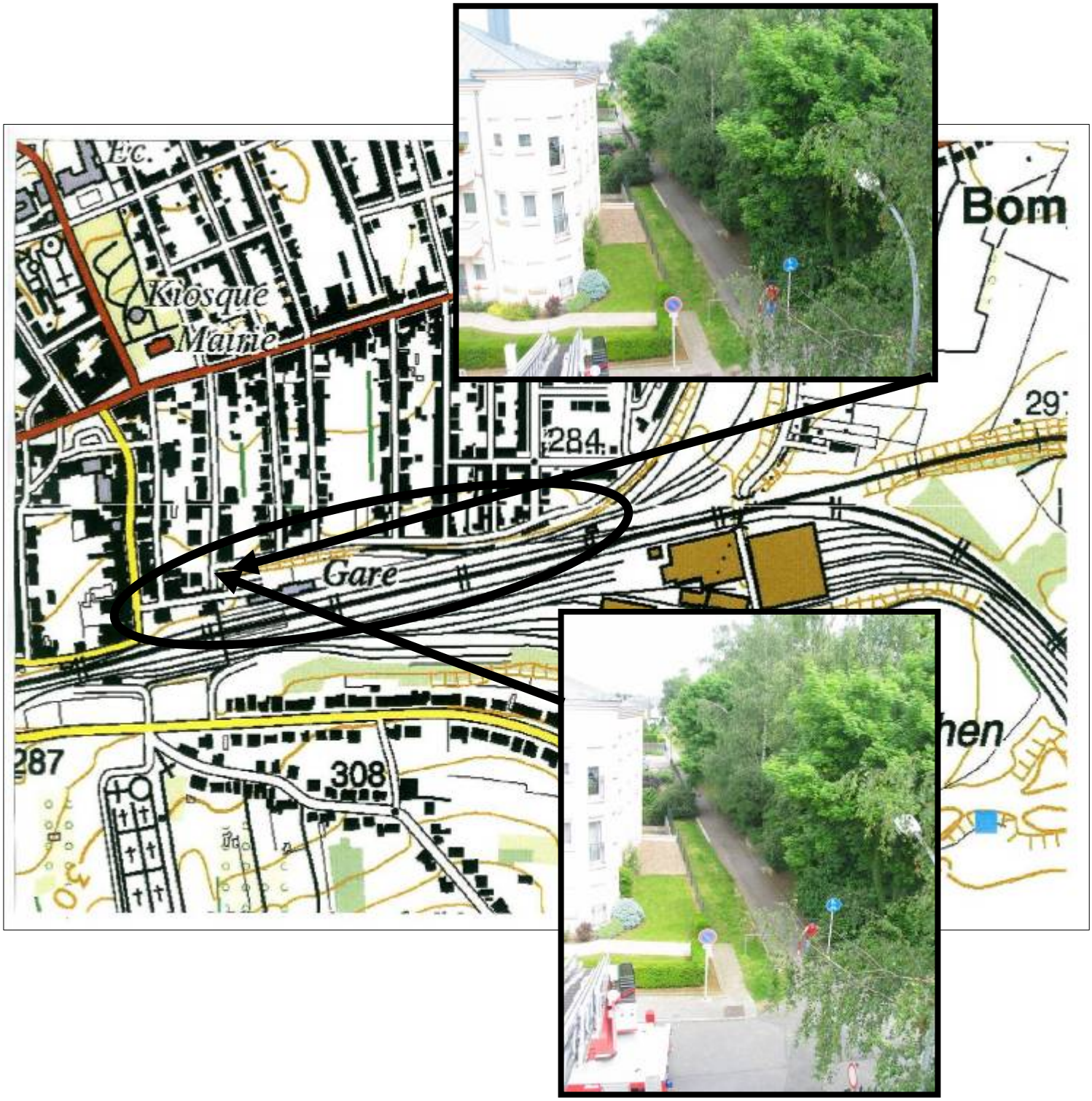
Risques:

Vols avec violences / Actes de vandalisme / Tapage nocturne / Dépôts d'ordures



4. « Schwaarzewee » (J-4)

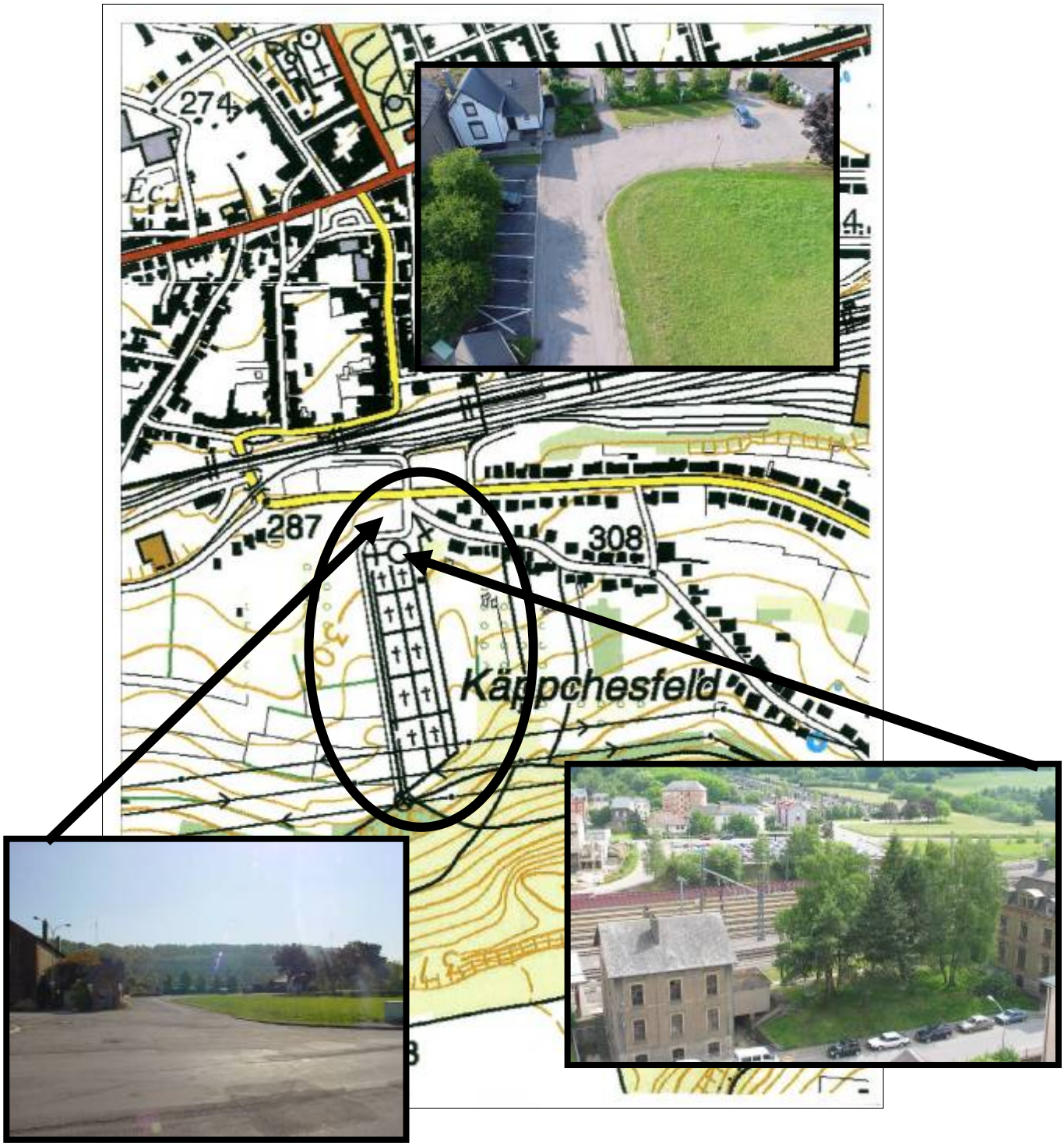
Risque :
Vols avec violences / Dépôts d'ordures



5. Cimetière de Pétange (J-5)

Risques:

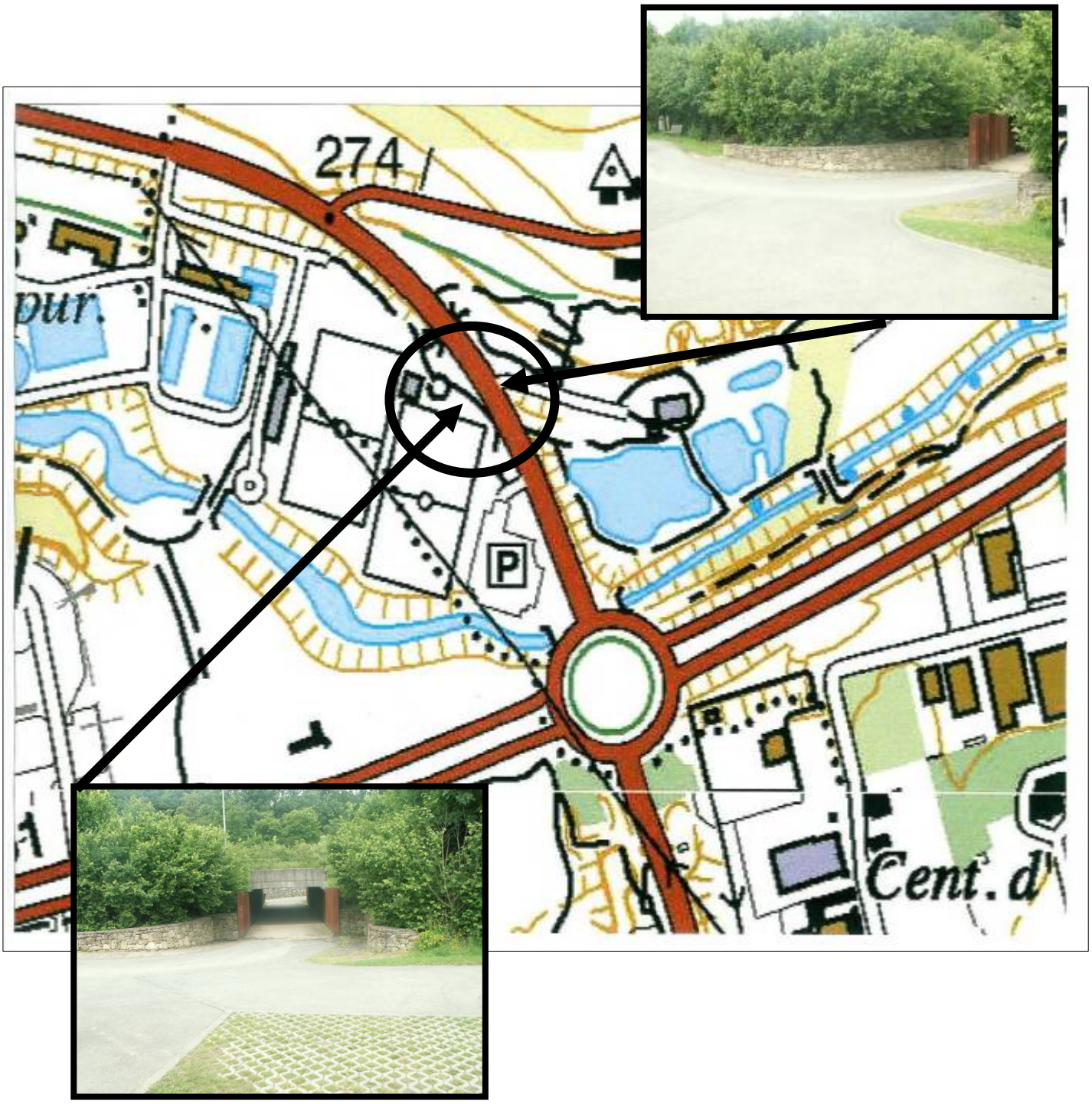
Vols avec violences / Actes de vandalisme / Tapage nocturne / Dépôts d'ordures



6. Tunnel de liaison entre les terrains de football et les étangs de Pétange (G-3)

Risques:

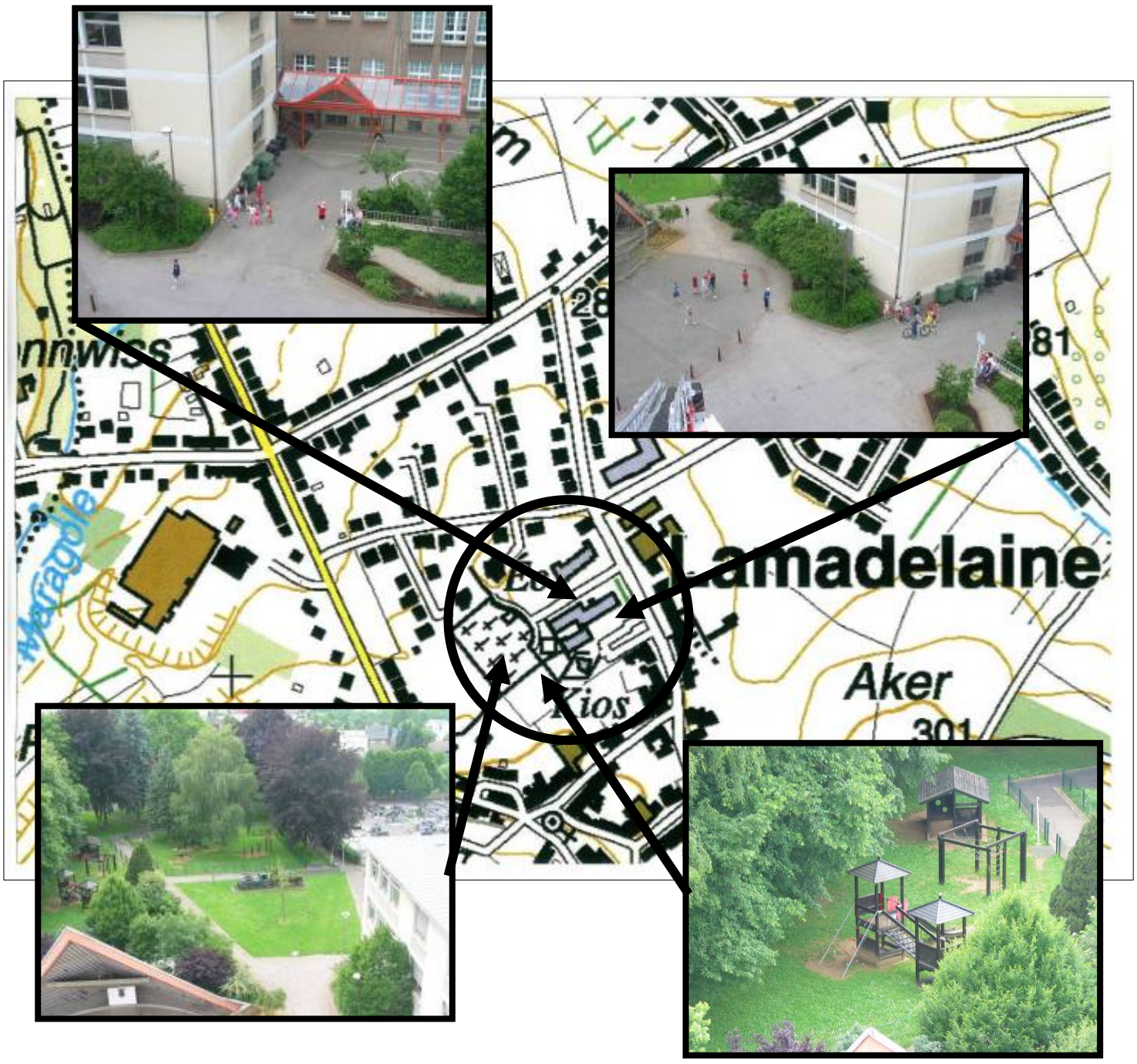
Actes de vandalisme / Dépôts d'ordures



7. Cours de récréation des écoles primaires et préscolaires / parc et cimetière à Lamadelaine (F-7)

Risques:

Cambriolages / Actes de vandalisme / Tapage nocturne / Dépôts d'ordures



8. Zone du parc entre le cimetière de Rodange et l'avenue Dr. Gaasch (D-7)

Risques:

Vols avec violences / Cambriolages / Actes de vandalisme / Tapage nocturne / Dépôts d'ordures

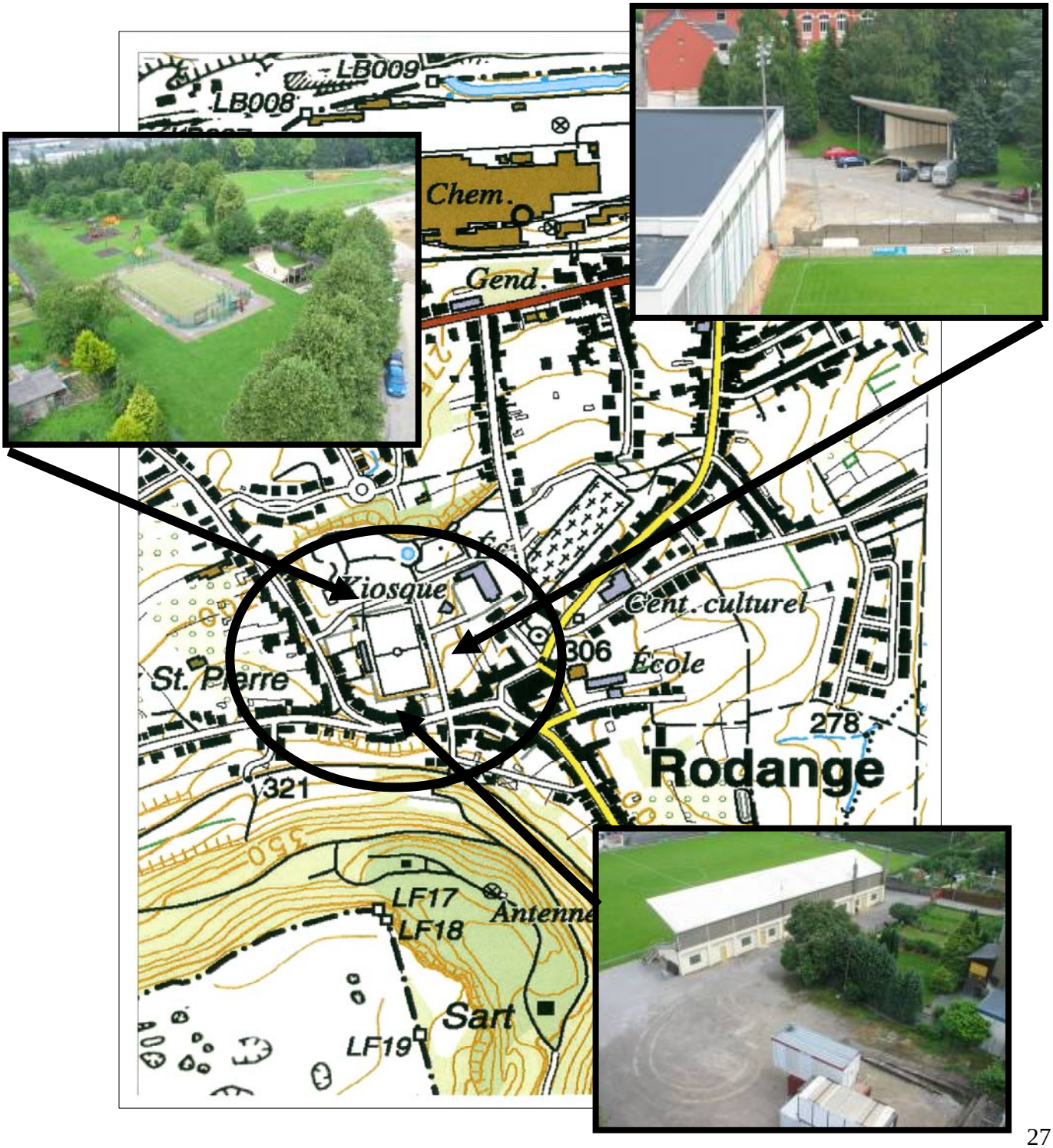




9. Terrain de football Jos. Philippart / place du kiosque et aire de jeux à Rodange (D-7)

Risques:

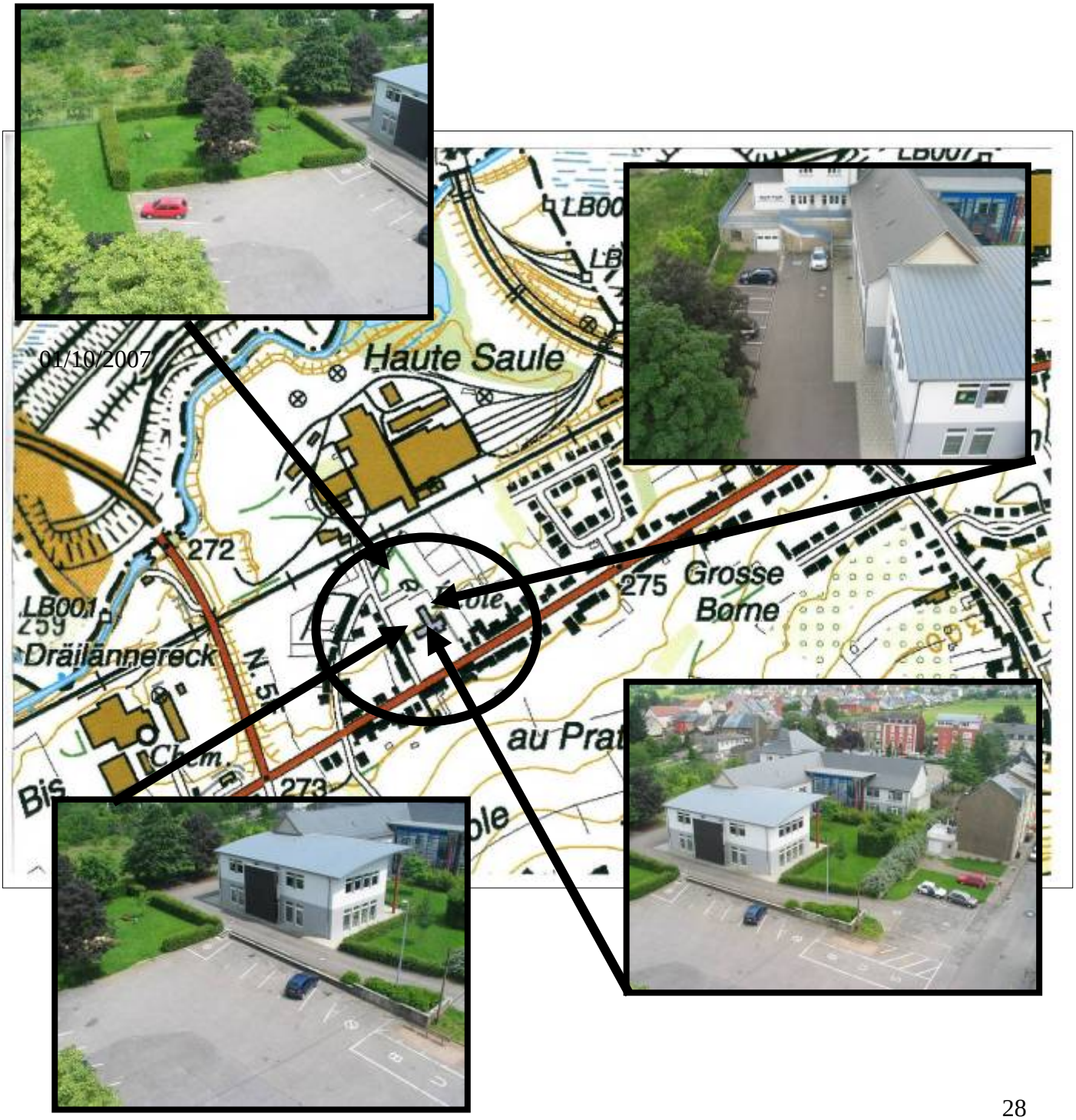
Cambriolages / Actes de vandalisme / Tapage nocturne / Dépôts d'ordures



10. Ecole « Fonderie » à Rodange, route de Longwy (B-7)

Risques:

Cambriolages / Actes de vandalisme / Tapage nocturne / Dépôts d'ordures



11. Aire de jeux / Terrain de dressage pour chiens (G-2)

Risques :

Vols avec violences / Actes de vandalisme / Tapage nocturne / Dépôts d'ordures

